



## demande de régularisation

Par **amenophis**, le **06/11/2011** à **21:25**

bonjour,

je suis francais et je me suis marié le 04 mai 2011 dans la mairie de ma commune en moselle.mais nous vivons ensemble depuis le depuis 1 aout 2010.En effet elle est entrée irrégulièrement en france et j ai expliqué notre situation à monsieur le maire et il a pris quand meme la décision de nous mariés.Ensuite nous avons fait une demande de titre de séjour auprès de la préfecture mais à chaque fois ils nous disent que le dossier est complet mais ils veulent savoir comment elle est entrée en france.Je tiens à préciser que ma femme a séjournée un court séjour en Italie et elle avait fait une demande d'asile le 13 mai 2010 qui lui à d ailleur été refuser car elle ne s était pas présenter à l audience par peur d'etre renvoyée.Y a t il une solution à notre situation.merci d avance

Par **Domil**, le **06/11/2011** à **21:33**

Si elle est entrée irrégulièrement en France, ce n'est pas la peine, elle doit rentrer dans son pays pour avoir son visa long séjour.